



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION
EXERCICE FINANCIER 2022-2023-2024**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière triennal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les années 2022-2023 et 2024, déposé le 20 octobre 2021, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter.

Pour être recevable, cette demande doit être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et être déposée, selon la dernière des échéances, soit avant le 1^{er} mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle, soit avant le 61^e jour qui suit l'expédition d'un avis de modification à la personne au nom de laquelle est ou était inscrit au rôle le bien visé par la modification et être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Service de la trésorerie
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

La demande doit également être accompagnée de la somme d'argent nécessaire déterminée par le règlement numéro 644 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à défaut de quoi, elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Vous pouvez obtenir, du bureau de la trésorière de la Ville, les informations nécessaires en ce qui concerne la somme d'argent à joindre à une demande de révision.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 4^e jour du mois de novembre 2021.


Marie-Josée Russo
Greffière